

AVIS DE CLASSEMENT de la commission d'information et de sélection des appels à projets des établissements et services médico-sociaux relevant de la compétence exclusive de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

SEANCE du 27 juin 2023 en réponse à l'avis d'appel à projets

*Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision qui sera prise par le Directeur général de l'ARS de Normandie.*

**Objet de l'appel à projets :** l'appel à projet vise la création de 3 équipes spécialisées de soins infirmiers précarité (ESSIP) dans les départements de la Seine-Maritime et du Calvados.

Cette structure relève de la catégorie des établissements et/ou services médico-sociaux mentionnés au 9° de l'article L312-1 du CASF.

**Classement de la commission :** le classement a été établi par la commission d'information et de sélection des appels à projets médico-sociaux, conformément aux critères énoncés dans le cahier des charges.

Deux dossiers ont été reçus par le secrétariat de la commission d'information et de sélection des appels à projets médico-sociaux. Ils sont recevables et n'ont pas été refusés au titre de l'article R313-6 du code de l'action sociale et des familles (CASF).

Le classement retenu à la majorité des voix délibératives est le suivant :

Sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie :

1. EMERGENCE-s

Sur le territoire de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole :

Infructueux

Sur le territoire de la Communauté Urbaine de Caen la Mer :

1. REVIVRE

L'avis de la commission d'information et de sélection des appels à projets médico-sociaux fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et sur le site de l'ARS de Normandie.

Fait le 27 juin 2023,

La Présidente de la commission,

Déborah CVETOJEVIC

